



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**Arrêté
portant constitution de la
commission d'élus compétente en matière de
dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

**Le Préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010, l'article 32 de la loi de finances rectificative n°2011-900 du 29 juillet 2011 et l'article 141 de la loi de finances n°2011-1977 du 28 décembre 2011 qui instituent la dotation d'équipement des territoires ruraux,

VU les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du code général des collectivités territoriales relatifs à la dotation d'équipement des territoires ruraux,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements,

VU le courrier du 20 mai 2014 par lequel le président de l'Union des maires de l'Aisne a désigné les membres de la commission d'élus compétente en matière de dotation d'équipement des territoires ruraux,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aisne,

- ARRETE -

ARTICLE 1^{er} : La commission d'élus compétente en matière de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est composée de 23 membres pour le département de l'Aisne dont la répartition est la suivante :

.../...

Représentants des maires dont la population ne dépasse pas 20 000 habitants : 11 sièges

Paul GIROD, Maire de Droizy
Nicolas FRICOTEAUX, Maire de Rozoy sur Serre
Michel POTELET, Maire de Ribemont
Frédéric MEURA, Maire de Papeux
Alain VAN HYFTE, Maire d'Ollezy
Jean-Pierre CORNEILLE, Maire de Cuffies
René PARIS, Maire d'Abbecourt
Raymond DENEUVILLE, Maire de La Fère
Jean-Michel WATTIER, Maire de Montigny sur Crécy
Jean-Paul COFFINET, Maire de Beurieux
Arnaud BATTEFORT, Maire de Vailly sur Aisne

Représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population ne dépasse pas 60 000 habitants : 12 sièges

Antoine LEFEVRE, Président de la CA du Laonnois
Eric MANGIN, Président de la Communauté de Communes de Condé en Brie
Michèle FUSELIER, Présidente de la CC de la Région de Château-Thierry
Hervé MUZART, Président de la Communauté de Communes du canton d'Oulchy
Jean CHABROL, Président de la CC du Val de l'Aisne
Roland RENARD, Président de la CC de Saint Simon
Patrick DUMON, Président de la CC de la Thiérache d'Aumale
Marcel LECLERE, Président de la CC du Vermandois
Paul VERON, Président de la CC de la Thiérache du Centre
Danièle SERVAS-LE NEVEU, Présidente de la CC du Tardenois
Alain LORAIN, Président de la CC de la Champagne Picarde
Guy PAQUIN, Président de la CC des Villes d'Oyse

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres de la commission expire à chaque renouvellement général des conseils municipaux.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres de la commission cesse de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

ARTICLE 4 : La commission fixe chaque année les catégories d'opérations prioritaires, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles; elle est également saisie pour avis des projets dont la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux porte sur un montant supérieur à 150 000 €.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 23 MAI 2014



Hervé BOUCHAERT